



COMMUNIQUE DE PRESSE

Compiègne, mardi 20 octobre 2020,

SIGNATURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT » OISE ARONDE : 8,7 M€ DE TRAVAUX, 51 ACTIONS ET 5 ANS POUR RECONQUERIR LE « BON ETAT » DES MILIEUX AQUATIQUES.

Lundi 19 octobre, M. Didier LEDENT, premier vice-président du Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) et Mme Patricia BLANC, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ont signé avec 8 autres partenaires * un contrat « eau & climat ». Ils s'engagent pour les 5 prochaines années, à mener un programme d'actions ciblées prioritaires en faveur de la reconquête du « bon état » des ressources en eau, de la biodiversité, et bénéfiques pour l'adaptation au changement climatique du territoire du bassin versant Oise-Aronde.

« La bonne qualité des rivières et des nappes souterraines est l'objectif du contrat dans le contexte particulier du dérèglement climatique. L'enjeu est d'assurer une eau en quantité et en qualité suffisante pour la vie humaine, les écosystèmes et la vie aquatique. Nous avons 5 ans pour accentuer les efforts déjà initiés par les acteurs du territoire.

L'agence de l'eau s'engage de son côté à financer les actions prioritaires pour un montant prévisionnel de travaux de 8,7 M€ » explique Patricia Blanc.

Le bassin de l'Aronde est caractérisé par un déséquilibre des ressources par rapport aux prélèvements d'eau. Dans ce cadre, le contrat comporte de nombreuses actions visant les économies d'eau, la recherche de fuites d'eau sur les réseaux de distribution d'eau potable, la gestion alternative des eaux de pluie et une démarche de co-construction de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau; mesures qui s'inscrivent dans la mise en œuvre opérationnelle des objectifs des Assises de l'eau du ministère de la Transition écologique.

L'amélioration du fonctionnement des rivières est un enjeu prioritaire pour faciliter l'accès des espèces au sein des zones refuges et donc pour protéger la biodiversité des cours d'eau et des zones humides associées qui jalonnent le bassin versant de l'Aronde et des nombreux affluents situés en rives droite et gauche de l'Oise et de l'Aisne : ru de Berne, ru des Planchettes, ru de Rhôny, ru Macquart, ru Traxin, ru Rouanne....

Pour répondre à ces enjeux, le contrat anticipe 9 opérations de reméandrement, des plantations, protection contre le piétinement du bétail, des reconnexions à des annexes hydrauliques et prévoit d'agir sur 13 ouvrages hydrauliques pour permettre le passage des espèces. En parallèle, le SMOA souhaite continuer à restaurer et préserver les nombreuses zones humides de son territoire dont la zone Natura 2000 et des marais de Sacy, reconnue internationalement pour sa biodiversité par le label RAMSAR.

Le contrat s'attache également à la réduction des teneurs en nitrates et pesticides des eaux souterraines du bassin en poursuivant l'amélioration des pratiques agricoles (filières et cultures basintrants, agriculture biologique) mais également en agissant sur les pollutions d'origine domestiques et urbaines.

L'accent est également mis sur la gestion des ruissellements en milieu urbain et rural afin de préserver les ressources en eau. Le phénomène touche principalement le bassin de l'Aronde. Parmi les principaux outils mobilisés figurent des schémas généraux, des zonages réglementaires (zonages pluviaux), des aménagements en milieu urbain et rural (travaux d'hydrauliques douces comme haies, fascines, noues).

*Structures signataires du contrat :

Le Syndicat Mixte Oise-Aronde / L'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne / La Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées / La Communauté de Communes du Liancourtois – la Vallée Dorée / La ville de Compiègne / La ville d'Estrées-Saint-Denis / L'Office National des Forêts / La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de l'Oise / Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France / l'agence de l'eau Seine-Normandie.

















Contact presse

Agence de l'eau Seine-Normandie Marie-Anne Petit Andriana

Tél: 06 61 58 91 74

Mél: petit.marie-anne@aesn.fr

L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère de la transition écologique et le ministère en charge des Finances. Son territoire de compétences est le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

www.eau-seine-normandie.fr



Le territoire, en bref...

789 km2 dont:

- 90% d'espaces ruraux dont 60% de terres agricoles et 30% de forêts
- 10% de zones urbaines (Compiègne, Margny-lès-Compiègne et Pont-Sainte-Maxence)
- 3 000 hectares de zones humides avérées dont 1 000 ha au sein des Marais de Sacy
- ♦ 270 km de cours d'eau non domaniaux
- ♦ Partie de l'Oise et de l'Aisne et 10 masses d'eau dont l'Aronde qui rejoint l'Oise au nord de Compiègne
- ◆ 4 masses d'eau souterraines dont la nappe de la Craie Picarde (ZRE de l'Aronde)
- 92 communes et 9 intercommunalités
- Secteur industriel concentré le long de la vallée de l'Oise
- ♦ 25 stations d'épuration des eaux usée
- ◆ Le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) a été désigné par la Commission Locale de l'Eau pour être la structure porteuse du SAGE. À ce titre, le SMOA assure le suivi, l'animation, la mise en œuvre et le secrétariat administratif du SAGE depuis le 1er février 2010. Depuis le 28 juin 2018, les EPCI du bassin versant Oise-Aronde ont transféré la compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) au SMOA. Dans ce cadre, les nouveaux statuts du SMOA intègrent la compétence SAGE et la compétence GEMA.

